

Comité technique

TC/54/7

**Cinquante-quatrième session
Genève, 29 et 30 octobre 2018**

**Original: anglais
Date: 23 août 2018**

FORMULAIRE DE DEMANDE ELECTRONIQUE

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RÉSUMÉ

1. L'objet du présent document est de faire rapport sur l'évolution des travaux concernant la mise au point d'un formulaire de demande électronique.
2. Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le présent document et à noter qu'un rapport verbal sur l'évolution des travaux sera présenté à sa cinquante-quatrième session.
3. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
FAITS NOUVEAUX EN 2017.....	2
Comité technique (TC).....	2
Réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (EAF/9).....	2
<i>Nouvelles versions du formulaire de demande électronique</i>	2
<i>Version 1.1</i>	2
<i>Version 2.0</i>	3
<i>Plantes et espèces</i>	3
<i>Fonctions</i>	3
<i>Communication</i>	4
<i>Aide</i>	4
<i>Nom</i>	4
Faits nouveaux intervenus au sein du Comité administratif et juridique (CAJ) en octobre 2017.....	4
Faits nouveaux intervenus au sein du Conseil en octobre 2017.....	5
Réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (EAF/10).....	5
<i>Versions du formulaire de demande électronique</i>	5
<i>Plantes et espèces</i>	7
<i>Fonctions</i>	8
<i>Financement</i>	8
<i>Communication</i>	8
FAITS NOUVEAUX EN 2018.....	9
Lancement de la version 2.0 d'UPOV PRISMA.....	9
<i>Nombre de membres de l'UPOV participants et nombre de plantes ou espèces couvertes</i>	9
<i>Langues</i>	10
Réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (EAF/11).....	10
<i>Version 2.1</i>	11
<i>Communication</i>	13
<i>Financement d'UPOV PRISMA</i>	14
Utilisation d'UPOV PRISMA.....	14
PROCHAINES ETAPES.....	15
Lancement de la version 2.1 d'UPOV PRISMA.....	15
Propositions d'évolution.....	15
Financement d'UPOV PRISMA.....	15

INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. Le projet de formulaire de demande électronique vise à élaborer un formulaire électronique multilingue contenant des questions qui revêtent un intérêt pour des demandes de droit d'obtenteur (voir le paragraphe 2 du document CAJ/66/5 "Systèmes de dépôt électronique des demandes").
5. L'historique de l'élaboration d'un prototype de formulaire de demande électronique et les faits survenus avant la tenue de la cinquante-troisième session du Comité technique (TC) figurent dans le document TC/53/7 "Systèmes de dépôt électronique des demandes".

FAITS NOUVEAUX EN 2017

Comité technique (TC)

6. À sa cinquante-troisième session tenue à Genève du 3 au 5 avril 2017, le TC a pris note des faits nouveaux concernant le formulaire de demande électronique de l'UPOV dont il est rendu compte dans le document TC/53/7. Il a noté que la version 1.0 du formulaire avait été lancée en janvier 2017 (disponible à l'adresse <http://www.upov.int/upoveaf>) (voir les paragraphes 162 et 163 du document TC/53/31 "Compte rendu").
7. Le TC a noté que les projets de mise à disposition de nouvelles fonctions et des prochaines versions seraient examinés à la neuvième réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique prévue le 7 avril 2017, et plus précisément : la stratégie en matière d'ajout de nouvelles plantes ou espèces; le plan de communication et d'assistance; le nouveau nom proposé pour le formulaire; la participation des membres de l'Union au projet de formulaire; et le calendrier provisoire pour le projet de formulaire de demande électronique.

Réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (EAF/9)

8. À la neuvième réunion concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique (réunion EAF/9) tenue à Genève le 7 avril 2017, les membres participants ont examiné le document UPOV/EAF/9/2 "Faits nouveaux concernant le formulaire de demande électronique" et suivi un exposé présenté par le Bureau de l'Union. Les participants de la réunion EAF/9 ont approuvé les propositions d'évolution ci-après.

Nouvelles versions du formulaire de demande électronique

9. La version en vigueur du formulaire de demande électronique était la version 1.0. Il était prévu de mettre la prochaine version (1.1) à disposition en juillet 2017. La suivante (2.0) devait être lancée en 2018.

Version 1.1

Membres de l'UPOV participants

10. Les participants ont noté que les membres additionnels de l'UPOV indiqués ci-après avaient fait part de leur intention de participer à la version 1.1 et fourni les renseignements requis pour les plantes concernées.

Service		GLYCI_MAX Soja	LACTU_SAT Laitue	MALUS_DOM Pommier (variétés fruitières)	ROSAA Rosier	SOLAN_TUB Pomme de terre	Langues acceptées pour le dépôt
Chine	CN		✓		✓		chinois
Colombie	CO				✓		espagnol
États-Unis d'Amérique	US	✓*	✓*			✓	anglais
Paraguay	PY	✓					espagnol
République de Moldova	MD	✓	✓	✓	✓	✓	roumain
Turquie	TR	✓	✓	✓	✓	✓	turc

* déjà disponible dans la version 1.0 du formulaire de demande électronique

Langues

11. Les participants ont noté que des travaux préparatoires étaient en cours en vue de l'introduction du chinois (Chine), du roumain (République de Moldova) et du turc (Turquie) dans la version 1.1, sous réserve de la fourniture des renseignements requis par les membres de l'Union concernés.

Feuille de style pour le formulaire de demande

12. Les participants ont noté que, si un service de protection des obtentions végétales le demandait, il pourrait disposer d'un format personnalisé pour le formulaire de demande (par exemple, ajout d'un renvoi au formulaire sous forme de code national ou ajout du logo du service), sous réserve de la communication des renseignements requis dans un format défini.

Version 2.0

Membres de l'UPOV participants

13. Les participants de la réunion ont noté que seuls les services participant à la version 2 du prototype de formulaire de demande électronique (PV2) ou à la version 1.1 du formulaire (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Japon, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et Union européenne) pourraient participer à la version 2.0. De nouveaux membres de l'Union participants seraient inclus après le lancement de la version 2.0.

Plantes et espèces

14. Les participants de la réunion ont noté qu'il avait été précédemment convenu qu'il serait utile que le système accepte autant de plantes et espèces que possible, le plus rapidement possible. C'est pourquoi, à la réunion EAF/8, il a été demandé au Bureau de l'Union d'élaborer une méthode permettant d'ajouter de nouvelles plantes plus rapidement et d'augmenter le nombre de plantes acceptées dans le formulaire (voir le paragraphe 6.j) du document EAF/8/3 "Report").

15. Il a été noté que la partie principale du formulaire de demande était identique pour toutes les plantes pour un même service. Cependant, les renseignements techniques concernant une plante en particulier et indiqués généralement dans le questionnaire technique différaient d'une plante à l'autre. De fait, la difficulté de l'ajout de nouvelles plantes venait de la partie de la demande concernant une plante en particulier.

16. Davantage d'informations sur les différentes approches permettant d'accepter autant de plantes et espèces que possible, le plus rapidement possible, figurent aux paragraphes 14 à 17 du document EAF/9/3 "Compte rendu". Il appartiendrait à chacun des membres de l'Union participants de décider laquelle des méthodes appliquer pour les différentes plantes.

17. Pour toutes les méthodes, l'ordre de priorité concernant l'ajout de plantes ou espèces serait établi en consultation avec les membres participant au projet de formulaire de demande électronique et les partenaires.

Fonctions

Informations aux fins de la liste officielle des variétés

18. Les participants sont convenus que, concernant les informations aux fins de la liste officielle des variétés, les exigences de chaque membre de l'Union participant ayant fait part de son intention d'intégrer ces informations seraient examinées avec chacun d'eux. À cet égard, tout membre de l'Union participant peut également être invité à envisager la fourniture de moyens en vue de répondre à ces exigences.

Paiement

19. Les participants ont noté que des modes de paiement additionnels pourraient être inclus dans la version 2.0, par exemple un compte courant ou un portefeuille électronique. Il a été proposé d'examiner ces différentes options et de rendre compte de la possibilité de les mettre en place lors d'une prochaine réunion EAF.

Lien vers les informations disponibles dans la base de données GENIE

20. Les participants ont pris note de la proposition d'introduire sur le site Web du formulaire de demande électronique un lien donnant accès aux informations disponibles dans la base de données GENIE, notamment les données d'expérience et de coopération en matière d'examen DHS.

Communication

21. Les participants de la réunion ont noté que :

- lors du lancement du formulaire de demande électronique, le Bureau de l'Union avait informé les organisations d'obteneurs et les services de protection des obtentions végétales que le système était disponible (voir les circulaires E-17/007, E-17/008 et E-17/009) et les avait invités à en informer toutes leurs parties prenantes;
- différents supports de communication (tels que des affiches et des brochures) seraient élaborés à l'intention des membres de l'UPOV et des organisations d'obteneurs;
- des réunions (y compris des sessions en ligne et des Webinaires) seraient organisées sur demande pour des demandeurs ou des groupes de demandeurs et du matériel de formation serait élaboré (par exemple, des exposés PowerPoint, des tutoriels et des modules d'enseignement à distance).

22. Les participants ont pris note de la proposition formulée par certains services de protection des obtentions végétales participant au formulaire de demande électronique et concernant l'introduction d'un lien vers le formulaire sur leur site Web national. Ils sont également convenus qu'il était important que les services de protection des obtentions végétales informent les utilisateurs potentiels (par exemple, les obteneurs, les mandataires et les agents) de la mise à disposition du formulaire de demande électronique.

Aide

23. Les participants ont noté qu'un programme d'aide aux utilisateurs et des dispositions en matière d'entretien courant à l'intention des services de protection des obtentions végétales et des utilisateurs seraient élaborés en concertation avec les membres participants lors des réunions EAF, en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles au sein du Bureau de l'Union.

Nom

24. Les participants de la réunion EAF/9 ont discuté de la possibilité d'adopter le nom "PRISMA" (pour Plant variety data Routing Information System using Multilingual Application) comme nouveau nom pour le formulaire et examiné la proposition de logo présentée lors de cette réunion.

25. Les participants de la réunion EAF/9 ont approuvé le nouveau nom et le logo proposés pour le formulaire de demande électronique en vue de leur présentation pour adoption à la cinquante et unième session ordinaire du Conseil, prévue à Genève le 26 octobre 2017.

Faits nouveaux intervenus au sein du Comité administratif et juridique (CAJ) en octobre 2017

26. À sa soixante-quatorzième session tenue les 23 et 24 octobre 2017, le CAJ a pris note des faits nouveaux concernant la version 1.1 du formulaire de demande électronique et des projets pour l'élaboration de la version 2.0, dont il est rendu compte dans le document CAJ/74/4.

27. Le CAJ a pris note de la stratégie en matière d'ajout de nouvelles plantes ou espèces, telle qu'elle est présentée aux paragraphes 18 à 21 du document CAJ/74/4.

28. Le CAJ a noté que le nom "PRISMA" et le logo, tels que présentés au paragraphe 26 du document CAJ/74/4, seraient proposés pour approbation à la cinquante et unième session ordinaire du Conseil prévue à Genève le 26 octobre 2017.

29. Le CAJ a noté que les propositions concernant les aspects financiers du formulaire de demande électronique seraient examinées par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-quatorzième session et, le cas échéant, par le Conseil à sa cinquante et unième session ordinaire (voir les paragraphes 22 à 26 du document CAJ/74/10 "Compte rendu").

Faits nouveaux intervenus au sein du Conseil en octobre 2017

30. À sa cinquante et unième session ordinaire tenue à Genève le 26 octobre 2017, le Conseil a examiné le document C/51/18 "Compte rendu du vice-président sur les travaux de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité consultatif" (voir le paragraphe 20 du document C/51/22 "Compte rendu").

31. Sur la base des recommandations du Comité consultatif figurant dans le document C/51/18, le Conseil

- i) a approuvé le nom "PRISMA" et le logo ci-après pour le formulaire de demande électronique,



ii) a approuvé le montant de 150 francs suisses prélevé par l'UPOV pour chaque demande électronique pour l'exercice biennal 2018-2019, mais il est convenu que le formulaire de demande électronique pourrait être mis gratuitement à disposition pendant une période de lancement si les dépenses relatives au formulaire inscrites au budget étaient couvertes par des moyens autres que les dépenses inscrites au budget ordinaire. À cet égard, le Conseil a noté que le Bureau de l'Union avait reçu une lettre du secrétaire général de l'International Seed Federation (ISF) qui souhaitait apporter une contribution s'élevant à 20 000 francs suisses afin d'étendre l'utilisation du formulaire durant sa période de lancement et d'intégrer au système un plus grand nombre de plantes et de membres de l'UPOV. Il a noté également que le Canada et l'Australie envisageaient de participer au financement du formulaire de demande électronique sous la forme d'une contribution annuelle.

Réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (EAF/10)

32. À la dixième réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (réunion EAF/10) tenue à Genève le 27 octobre 2017, les participants ont noté que le Conseil, à sa cinquante et unième session ordinaire tenue à Genève le 26 octobre 2017, avait approuvé le nom "UPOV PRISMA" (pour "Plant variety data Routing Information System using Multilingual Application") comme nouveau nom pour le formulaire de demande électronique, ainsi que le logo proposé.

Versions du formulaire de demande électronique

33. Les participants ont noté que la version en vigueur du formulaire de demande électronique était la version 1.1. Il a été indiqué que la prochaine version (2.0) d'UPOV PRISMA devait être mise à disposition au début de 2018.

Version 1.1

Membres de l'UPOV participants

34. Les participants ont noté que les services de protection des obtentions végétales participants et les plantes figurant dans le tableau ci-dessous étaient acceptés dans la version 1.1 du formulaire de demande électronique.

Service	Soja	Laitue	Pommier (variétés fruitières)	Rosier	Pomme de terre	Total
Argentine	✓	-	✓	✓	✓	4
Australie	✓	✓	✓	✓	✓	5
Chili	✓	✓	✓	✓	✓	5
Chine	-	✓	-	✓	-	2
Colombie	-	-	-	✓	-	1
États-Unis d'Amérique	✓	✓	-	-	✓	3
France	✓	✓	✓	✓	✓	5
Kenya	✓	✓	✓	✓	✓	5
Norvège	✓	✓	✓	✓	✓	5
Nouvelle-Zélande	-	✓	✓	✓	✓	4
Pays-Bas	✓	✓	✓	✓	✓	5
République de Moldova	✓	✓	✓	✓	✓	5
Suisse	✓	✓	✓	✓	✓	5
Tunisie	✓	✓	✓	✓	✓	5
Turquie	✓	✓	✓	✓	✓	5
Uruguay	✓	-	✓	-	✓	3
16	13	13	13	14	14	

Langues

35. Les participants ont noté que toutes les pages Web et rubriques (questions) relatives à tous les formulaires de demande et questionnaires techniques pour tous les services de protection des obtentions végétales participants étaient disponibles en français, allemand, anglais, chinois et espagnol (les "langues de navigation").

36. Les participants ont noté que la version 1.1 du formulaire générait des formulaires de demande et des questionnaires techniques dans les langues exigées par les services de protection des obtentions végétales participants (les "langues du formulaire de sortie"). Pour ladite version, les langues du formulaire de sortie étaient le français, l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, le norvégien, le roumain et le turc.

37. Les participants ont noté que les renseignements devaient être fournis par le demandeur dans l'une des langues admises par le service de protection des obtentions végétales concerné, même si les réponses sélectionnées dans les menus déroulants (par exemple, les caractères et les niveaux d'expression) étaient automatiquement traduites dans les langues de navigation.

Feuille de style pour le formulaire de demande

38. Les participants ont noté que, si le service de protection des obtentions végétales le demandait, il pourrait disposer d'un format personnalisé pour le formulaire de demande (par exemple, ajout du logo du service), sous réserve de la communication des renseignements requis dans un format défini.

Version 2.0

Membres de l'UPOV participants

39. Les participants ont noté que les membres de l'UPOV ci-après avaient exprimé leur intention de participer à la version 2.0 d'UPOV PRISMA (circulaire E-17/132).

Service		Participe à la version 1.0 ou 1.1	A l'intention de participer à la version 2.0	Plantes qu'il est prévu d'accepter dans la version 2.0
Argentine	AR	✓	✓	Pommier (variétés fruitières), pomme de terre, rosier, soja, blé, orge, maïs et vigne
Australie	AU	✓	✓	Tous les genres et espèces
Bolivie (État plurinational de)	BO		✓	Riz, blé
Canada	CA		✓	Tous les genres et espèces à l'exception des algues, bactéries et champignons
Chili	CL	✓	✓	Tous les genres et espèces
Chine	CN	✓	✓	Laitue, rosier
Colombie	CO	✓	✓	Rosier, œillet, alstrœmère, chrysanthème, gypsophile
États-Unis d'Amérique	US	✓	✓	Pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja
France	FR	✓	✓	Tous les genres et espèces
Géorgie	GE		✓	Maïs, blé, féverole, haricot, pommier (variétés fruitières), poirier, orge, avoine, pomme de terre, cerisier doux, framboisier, tomate, pêcher, noisetier, ronce fruitière, soja, tournesol, noyer, myrtille, pois chiche, lentille
Japon	JP		✓	À confirmer
Kenya	KE	✓	✓	Tous les genres et espèces
Mexique	MX		✓	87 plantes retenues
Norvège	NO	✓	✓	Tous les genres et espèces
Nouvelle-Zélande	NZ	✓	✓	Tous les genres et espèces
Paraguay	PY		✓	Tous les genres et espèces
Pays-Bas	NL	✓	✓	Tous les genres et espèces
République de Moldova	MD	✓	✓	Maïs, blé, pois, orge, prunier européen, tomate, vigne, poivron, piment, tournesol, noyer, pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja
Suisse	CH	✓	✓	Tous les genres et espèces
Tunisie	TN	✓	✓	Tous les genres et espèces
Turquie	TR	✓	✓	Tous les genres et espèces
Union européenne	QZ		✓	Laitue, pomme de terre, soja et blé
Uruguay	UY	✓	✓	Tous les genres et espèces
Total		16	23	

Plantes et espèces

40. Les participants ont noté que, pour les membres de l'Union participants, les trois méthodes possibles pour l'ajout de nouvelles plantes ou espèces étaient les suivantes :

Méthode 1 : Questionnaire technique de l'UPOV

Le questionnaire technique figurant dans UPOV PRISMA serait identique à celui des principes directeurs d'examen de l'UPOV adoptés. Pour les plantes ou espèces pour lesquelles il n'y a pas de principes directeurs d'examen de l'UPOV adoptés, le questionnaire technique d'UPOV PRISMA se fonderait sur la structure du questionnaire technique figurant dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

Méthode 2 : Caractères personnalisés

Le questionnaire technique figurant dans UPOV PRISMA serait le même pour toutes les plantes (il ne concernerait pas une plante en particulier), sauf en ce qui concerne les "caractères de la

variété” (section 5 du questionnaire technique de l’UPOV ou équivalent) et les “variétés voisines et différences par rapport à ces variétés” (section 6 du questionnaire technique de l’UPOV ou équivalent). Les caractères dans le questionnaire technique figurant dans UPOV PRISMA seraient :

- i) les caractères des principes directeurs d’examen de l’UPOV,
- ii) des caractères propres à un service,
- iii) des informations sous la forme de texte libre.

Méthode 3 : questionnaire technique personnalisé

Le questionnaire technique figurant dans UPOV PRISMA contiendrait des sections concernant une plante en particulier, autres que celles spécifiées dans la méthode 2.

41. Les participants ont noté que le nombre de plantes et d’espèces pouvant être acceptées par chaque service dans les futures versions du formulaire différerait selon la méthode appliquée. S’agissant de la méthode 1, toutes les plantes pouvaient être facilement acceptées. Pour les méthodes 2 et 3, il faudrait beaucoup plus de temps et de nouvelles plantes seraient ajoutées en fonction des ressources disponibles et du degré de personnalisation requis.

Fonctions

Schéma de sélection

42. Les participants ont noté que la section consacrée au schéma de sélection dans la version 2.0 de l’outil proposerait une liste prédéfinie d’options. D’autres options pourraient être envisagées dans une version ultérieure.

Nouveauté

43. Concernant les critères de nouveauté, les participants ont noté que chaque service participant devait indiquer, s’il y avait lieu, les plantes de la liste qui étaient considérées comme des vignes ou des arbres aux fins de l’examen de la nouveauté. Ils ont noté que le délai par défaut dans le système était de quatre ans.

Qu’entend-on par “plante”?

44. Concernant la définition de ce que l’on entendait par “plante” (par exemple, en rapport avec les champignons, les algues ou les bactéries), les participants ont noté que le formulaire reprendrait les renseignements figurant dans la base de données GENIE d’après les informations fournies dans le document C/51/6 par les membres de l’UPOV concernés.

Financement

45. Les participants ont noté qu’une proposition de financement de l’élaboration du formulaire de demande électronique avait été soumise au Comité consultatif à sa quatre-vingt-quatorzième session tenue à Genève le 25 octobre 2017 et approuvée par le Conseil à sa cinquante et unième session ordinaire tenue à Genève le 26 octobre 2017 (voir le document C/51/22 “Compte rendu”). Ils ont noté en particulier que le Conseil de l’UPOV était convenu que le formulaire de demande électronique pourrait être mis gratuitement à disposition pendant une période de lancement.

Communication

46. Concernant la communication, les participants ont noté que :

- a) lors du lancement du formulaire de demande électronique, le 9 janvier 2017, une page Web avait été créée pour le formulaire à l’adresse <http://www.upov.int/upoveaf>, avec toutes les informations nécessaires pour y accéder et l’utiliser;

- b) lors du lancement du formulaire de demande électronique, le Bureau de l'Union avait informé les organisations d'obteneurs et les services de protection des obtentions végétales de la mise à disposition du système (voir les circulaires E-17/007, E-17/008 et E-17/009) et les avait invités à en informer toutes leurs parties prenantes;
- c) les supports de communication ci-après avaient été créés et communiqués aux membres de l'UPOV et aux organisations d'obteneurs qui en avaient fait la demande (encore disponibles sur demande) :
 - o des affiches et des bannières déroulables en anglais, chinois et espagnol,
 - o des brochures en français, anglais, chinois et espagnol,
 - o une série de didacticiels (en anglais) sur le site Web de l'UPOV avec des sous-titres en français, arabe, chinois, coréen, espagnol et japonais;
- d) cinq réunions (y compris des sessions en ligne et des Webinaires) avaient été organisées sur demande pour des demandeurs ou des groupes de demandeurs;
- e) des exposés avaient été présentés aux réunions suivantes : congrès de l'ISF, forum EAPVP, congrès de l'ESA, réunion annuelle de l'AOHE et congrès de la SAA;
- f) une page LinkedIn avait été créée (<https://www.linkedin.com/showcase/24973258/>);
- g) le Bureau de l'Union avait invité les services de protection des obtentions végétales à informer les utilisateurs potentiels (par exemple, les obteneurs, les mandataires et les agents) de la mise à disposition du formulaire de demande électronique et à indiquer un lien vers le formulaire sur leur site Web (voir la circulaire E-17/138);
- h) des réunions d'information en français, anglais et espagnol avaient été organisées en marge des sessions de l'UPOV tenues à Genève en octobre 2017 (voir la circulaire E-17/139).

47. Concernant le plan de communication pour 2018, les participants étaient convenus que les éléments suivants devaient être mis au point :

- une communication ciblée vers les utilisateurs potentiels du formulaire de demande électronique de l'UPOV (par exemple, les agents, les mandataires, les entreprises de sélection végétale et les associations d'obteneurs);
- des sessions de formation (sur place et en ligne);
- la participation à des événements organisés par des organisations internationales d'obteneurs (ISF, AOHE, CIOPORA, ASTA...);
- des supports de communication actualisés (affiches, brochures, didacticiels) avec le nouveau nom et le logo, et la nouvelle liste de plantes acceptées et de pays participants;
- des articles de presse;
- l'actualisation de la page Web consacrée au formulaire de demande électronique de l'UPOV avec la publication de nouveaux témoignages d'obteneurs et de services de protection des obtentions végétales;
- l'inclusion d'informations dans les programmes de formation existants de l'UPOV et des membres de l'UPOV.

FAITS NOUVEAUX EN 2018

Lancement de la version 2.0 d'UPOV PRISMA

48. La version 2.0 d'UPOV PRISMA a été lancée le 9 février 2018.

Nombre de membres de l'UPOV participants et nombre de plantes ou espèces couvertes

49. Le tableau ci-dessous contient la liste des services de protection des obtentions végétales participants et des plantes acceptées dans la version 2.0 d'UPOV PRISMA.

Service		Plantes couvertes
Argentine	AR	Pommier (variétés fruitières), pomme de terre, rosier, soja, blé, orge, maïs et vigne
Australie	AU	Tous les genres et espèces
Bolivie (État plurinational de)	BO	Riz, blé
Canada	CA	Tous les genres et espèces à l'exception des algues, bactéries et champignons
Chili	CL	Tous les genres et espèces
Chine	CN	Laitue, rosier
Colombie	CO	Rosier, œillet, alstroèmère, chrysanthème, gypsophile
États-Unis d'Amérique	US	Laitue, pomme de terre, soja et blé
France	FR	Tous les genres et espèces
Géorgie	GE	Maïs, blé, féverole, haricot, pommier (variétés fruitières), poirier, orge, avoine, pomme de terre, cerisier doux, framboisier, tomate, pêcher, noisetier, ronce fruitière, soja, tournesol, noyer, myrtille, pois chiche, lentille
Kenya	KE	Tous les genres et espèces
Mexique	MX	87 plantes retenues
Norvège	NO	Tous les genres et espèces
Nouvelle-Zélande	NZ	Tous les genres et espèces
Paraguay	PY	Soja
Pays-Bas	NL	Tous les genres et espèces
République de Moldova	MD	Maïs, blé, pois, orge, prunier européen, tomate, vigne, poivron, piment, tournesol, noyer, pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja
Suisse	CH	Tous les genres et espèces
Tunisie	TN	Tous les genres et espèces
Turquie	TR	Tous les genres et espèces
Union européenne	QZ	Pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier et soja
Uruguay	UY	Tous les genres et espèces
Total	22	

Langues

50. Dans la version 2.0 d'UPOV PRISMA, les pages et les rubriques (questions) des formulaires de demande et des questionnaires techniques pour les services de protection des obtentions végétales participants sont disponibles en français, allemand, anglais, chinois, espagnol et japonais ("langues de navigation").

51. La version 2.0 d'UPOV PRISMA génère des formulaires de demande et des questionnaires techniques dans les langues exigées par les services de protection des obtentions végétales participants ("langues du formulaire de sortie") en français, allemand, anglais, chinois, espagnol, géorgien, norvégien, roumain et turc. Les renseignements doivent être fournis par le demandeur dans l'une des langues admises par le service de protection des obtentions végétales concerné, même si les réponses sélectionnées dans les menus déroulants (par exemple, les caractères et les niveaux d'expression) sont automatiquement traduites pour les langues du formulaire de sortie.

Réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (EAF/11)

52. À la onzième réunion concernant l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (réunion EAF/11) tenue à Genève le 28 mars 2018, les participants ont pris note de ce qui suit concernant les aménagements envisagés pour la version 2.1 d'UPOV PRISMA (voir le document UPOV/EAF/11/3).

Version 2.1

Champ d'application

Membres de l'UPOV

53. La participation à l'élaboration de la version 2.1 du formulaire est possible pour les services ayant participé à l'élaboration de la version 2 du prototype de formulaire électronique (PV2) ou à l'élaboration de la version 1.0 ou 1.1 du formulaire de demande électronique (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Japon, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Suisse, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay et Viet Nam), selon les ressources disponibles.

54. Les membres de l'Union n'ayant pas participé à l'élaboration de la version 2 du prototype de formulaire électronique (PV2) ou à l'élaboration de la version 1.0 ou 1.1 du formulaire de demande électronique devront fournir leurs formulaires pour les plantes concernées (formulaire de demande et questionnaire technique) dans l'une des langues de travail de l'UPOV et, le cas échéant, fournir des traductions des questions contenues dans les formulaires de demande et des questionnaires techniques dans les autres langues utilisées dans UPOV PRISMA. Le calendrier concernant l'admission de nouveaux membres de l'Union dépendra des ressources disponibles et variera en fonction du contenu des formulaires de demande et des questionnaires techniques.

55. La circulaire E-17/264 a été publiée le 12 décembre 2017 afin d'inviter les membres de l'UPOV qui ne participaient pas à UPOV PRISMA et n'en avaient pas exprimé le souhait à indiquer au Bureau de l'Union s'ils avaient l'intention de le faire en 2018.

Plantes et espèces

56. La circulaire E-18/011 a été publiée le 22 février 2018 afin d'inviter les membres participant à UPOV PRISMA qui n'acceptaient pas encore tous les genres et espèces (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Mexique et République de Moldova) à faire part de leur souhait d'étendre la liste des genres et espèces couverts dans la version 2.1.

57. La circulaire E-18/010 a été publiée les 21 février et 12 mars 2018 afin d'inviter les membres de l'UPOV qui avaient déjà fait part de leur souhait de participer à UPOV PRISMA (Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Japon, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Suède et Viet Nam) à confirmer leur intention de participer à l'élaboration de la version 2.1 et à préciser la liste des genres et espèces couverts. Les membres de l'UPOV ayant déjà fait part de leur souhait de participer à l'élaboration de la version 2.1 d'UPOV PRISMA (Costa Rica, Royaume-Uni, Serbie et Ouzbékistan) ont été contactés afin de déterminer la liste des genres et espèces couverts.

58. Dans la version 2.1 d'UPOV PRISMA, les questionnaires techniques de tous les principes directeurs d'examen de l'UPOV seront disponibles, y compris en ce qui concerne le porte-greffe du pommier et l'avocat.

59. Le 2 mai 2018, les services ci-après avaient exprimé le souhait de participer à la version 2.1 dont le lancement était prévu en septembre 2018.

Service		Participe à la version 2.0	A l'intention de participer à la version 2.1	Plantes qu'il est prévu d'accepter dans la version 2.1 (les changements par rapport à la version 2.0 sont surlignés en gris)
Afrique du Sud	ZA	-	☑	Tous les genres et espèces
Argentine	AR	☑	☑	18 plantes retenues
Australie	AU	☑	☑	Tous les genres et espèces
Bolivie (État plurinational de)	BO	☑	☑	Tous les genres et espèces
Canada	CA	☑	☑	Tous les genres et espèces à l'exception des algues, bactéries et champignons
Chili	CL	☑	☑	Tous les genres et espèces
Chine	CN	☑	☑	Laitue, rosier
Colombie	CO	☑	☑	Tous les genres et espèces
Costa Rica	CR	-	☑	Tous les genres et espèces
États-Unis d'Amérique	US	☑	☑	192 plantes y compris laitue, pomme de terre, soja et blé

Service		Participe à la version 2.0	A l'intention de participer à la version 2.1	Plantes qu'il est prévu d'accepter dans la version 2.1 (les changements par rapport à la version 2.0 sont surlignés en gris)
France	FR	✓	✓	Tous les genres et espèces
Géorgie	GE	✓	✓	Maïs, blé, féverole, haricot, pommier (variétés fruitières), poirier, orge, avoine, pomme de terre, cerisier doux, framboisier, tomate, pêcher, noisetier, ronce fruitière, soja, tournesol, noyer, myrtille, pois chiche, lentille
Kenya	KE	✓	✓	Tous les genres et espèces
Mexique	MX	✓	✓	Tous les genres et espèces
Norvège	NO	✓	✓	Tous les genres et espèces
Nouvelle-Zélande	NZ	✓	✓	Tous les genres et espèces
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	OA	-	✓	Tous les genres et espèces
Paraguay	PY	✓	✓	Soja
Pays-Bas	NL	✓	✓	Tous les genres et espèces
République de Corée	KR	-	✓	Pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, soja, rosier
République de Moldova	MD	✓	✓	Maïs, blé, pois, orge, prunier européen, tomate, vigne, poivron, piment, tournesol, noyer, pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja
Royaume-Uni	GB	-	✓	À confirmer – tous les genres et espèces
Serbie	RS	-	✓	Pommier (variétés fruitières) et rosier
Suède	SE	-	✓	Tous les genres et espèces
Suisse	CH	✓	✓	Tous les genres et espèces
Tunisie	TN	✓	✓	Tous les genres et espèces
Turquie	TR	✓	✓	Tous les genres et espèces
Union européenne	QZ	✓	✓	Tous les genres et espèces à l'exception des plantes agricoles
Uruguay	UY	✓	✓	Tous les genres et espèces
Viet Nam	VN	-	✓	15 plantes retenues
Total		22	30	

Langues

60. Selon les ressources disponibles et si les renseignements requis sont fournis, des langues peuvent être ajoutées aux langues de navigation et aux langues du formulaire de sortie actuelles.

Nouvelles fonctions

Informations concernant la suite de la procédure

61. Les participants ont noté qu'il était proposé de fournir des informations concernant la suite de la procédure auprès du service de protection des obtentions végétales une fois que la demande a été déposée par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA. Ces informations seront transmises au demandeur au moment où il soumettra une nouvelle demande et figureront dans un message électronique distinct avec la confirmation du dépôt de la demande. Les informations pertinentes devront être fournies au Bureau de l'Union par les services de protection des obtentions végétales participants.

Délai pour déposer une demande

62. Les participants ont noté qu'il était proposé de fournir des informations sur les délais pour déposer une demande auprès des différents services et d'envisager la possibilité d'envoyer un rappel automatique, selon que de besoin. Ces informations devraient être fournies par les services.

Schéma de sélection

63. Les participants ont noté que la section consacrée au schéma de sélection dans la version 2.0 proposait une liste prédéfinie d'options. Il est envisagé d'élaborer des options supplémentaires pour des schémas de sélection spécifiques dans la version 2.1.

Nouveauté

64. Concernant les critères de nouveauté, les participants ont noté qu'il avait été convenu que chaque service participant devrait indiquer, s'il y avait lieu, quelles plantes parmi celles acceptées étaient considérées comme des vignes ou des arbres aux fins de l'examen de la nouveauté (voir le paragraphe 15 du document UPOV/EAF/10/3 "Compte rendu"). Dans le système, le délai par défaut est de quatre ans. Il a été proposé d'ajouter une "notification relative à la nouveauté" pour les demandeurs.

65. Les participants sont convenus que tous les membres participants d'UPOV PRISMA devraient transmettre au Bureau les informations relatives à la nouveauté. Sur la base des informations reçues, le Bureau examinera la manière d'actualiser cette fonction dans le système de façon durable, en vue de sa présentation à la prochaine réunion concernant l'élaboration du formulaire de demande électronique.

Rôle d'agent

66. Les participants ont été informés que, pour permettre aux mandataires ou aux agents locaux de présenter des demandes au nom de plusieurs obtenteurs, il était proposé d'actualiser le rôle d'"agent" dans UPOV PRISMA. Il conviendra également de fournir des informations sur l'agent par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA afin de permettre aux obtenteurs de trouver des agents dans les différents pays membres de l'UPOV.

Calendrier des essais

67. Les participants ont noté que les membres ayant participé à l'élaboration de la version 2.1 d'UPOV PRISMA seraient invités à procéder à des essais du prototype sous différentes versions pendant la série d'essais prévue en juillet-août 2018. Sous réserve de leur validation, la version 2.1 serait mise à disposition en septembre 2018.

Communication

68. À la réunion EAF/11, les participants ont pris note des éléments suivants prévus pour 2018 :

- une communication ciblée vers les utilisateurs potentiels d'UPOV PRISMA (par exemple, les agents, les mandataires, les entreprises de sélection végétale et les associations d'obteneurs);
- des sessions de formation (sur place et en ligne);
- la participation à des événements organisés par des organisations internationales d'obteneurs (ISF, AOHE, CIOPORA, ASTA, etc.);
- des supports de communication actualisés (affiches, brochures, didacticiels) avec le nouveau nom et le logo, et la nouvelle liste d'espèces et de pays couverts;
- des articles de presse;
- l'actualisation de la page Web consacrée à UPOV PRISMA avec la publication de nouveaux témoignages d'obteneurs et de services de protection des obtentions végétales;
- l'inclusion d'informations dans les programmes de formation existants de l'UPOV et des membres de l'UPOV.

69. À la réunion EAF/11, il a été observé que, depuis le lancement de la version 2.0 d'UPOV PRISMA (le 9 février 2018), les initiatives suivantes avaient été organisées :

- a) l'actualisation de la page du site Web de l'UPOV consacrée à UPOV PRISMA disponible à l'adresse <http://www.upov.int/upovprisma/fr/index.html>, contenant toutes les informations nécessaires pour accéder à UPOV PRISMA et l'utiliser;
- b) la publication du communiqué de presse de l'UPOV n°113 concernant le lancement de la version 2.0 d'UPOV PRISMA, envoyé à tous les membres de l'UPOV et aux personnes abonnées au fil d'actualités de l'UPOV;
- c) le 9 février 2018, le Bureau de l'Union a informé les organisations d'obteneurs et les services de protection des obtentions végétales que le système était disponible et les a invités à en informer toutes leurs parties prenantes et les utilisateurs potentiels (par exemple, les obtenteurs, les mandataires et les agents) et à diffuser l'information selon laquelle UPOV PRISMA pouvait être utilisé gratuitement jusqu'en juin 2018;

- d) le 21 février 2018, le Bureau de l'Union a envoyé aux utilisateurs potentiels des messages électroniques pour leur faire savoir que la version 2.0 d'UPOV PRISMA était disponible et leur transmettre des informations sur l'offre promotionnelle;
- e) les supports de communication ci-après ont été actualisés et mis à la disposition des membres de l'UPOV et des organisations d'obteneurs qui en faisaient la demande (encore disponibles sur demande) :
- des affiches et des bannières déroulables en français, allemand, anglais et espagnol,
 - des brochures en français, allemand, anglais, chinois et espagnol,
 - des clips vidéo ont été créés (en anglais) et publiés sur le site Web de l'UPOV, pour expliquer les principales étapes à suivre pour déposer une demande et les différentes fonctions du système;
- f) depuis janvier 2018, trois réunions (sessions en ligne et Webinaires) ont été organisées sur demande pour des demandeurs ou des groupes de demandeurs;
- g) des exposés ont été présentés aux réunions suivantes : congrès de l'AFSTA, réunion annuelle de l'AOHE et conférence de l'ASTA sur les semences de plantes potagères et florales;
- h) la page LinkedIn d'UPOV PRISMA, à l'adresse <https://www.linkedin.com/showcase/24973258/>, a été régulièrement actualisée;
- i) un compte Twitter a été créé à l'adresse <https://twitter.com/upovprisma>.

Financement d'UPOV PRISMA

70. À la réunion EAF/11, les participants ont noté que, depuis la cinquante et unième session ordinaire du Conseil, les contributions suivantes avaient été faites pour financer UPOV PRISMA :

- 20 000 francs suisses de l'ISF;
- 2500 francs suisses de la Communauté internationale des obteneurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOFORA);
- 10 000 francs suisses de CropLife International.

71. Lors du lancement de la version 2.0 en janvier 2018, UPOV PRISMA a été mis à disposition gratuitement pour une certaine période afin d'encourager les utilisateurs à tester le système. Cette période d'essai, initialement prévue pour durer jusqu'au mois de juin 2018, sera prolongée jusqu'en décembre 2018.

Utilisation d'UPOV PRISMA

72. Le tableau ci-après résume l'évolution d'UPOV PRISMA entre son lancement en 2017 et le 30 juin 2018.

Période	Nombre de membres de l'UPOV participants	Nombre de pays couverts	Plantes couvertes par les membres de l'UPOV participants		Nombre d'entités enregistrées (rôles)	Nombre de demandes
			Liste limitée	Toutes les plantes ou espèces		
janv.-juin 2017	12	12	12 (1-5 plantes)	-		
juillet-déc. 2017	16	16	16 (1-5 plantes)	-	7 (25)	14
janv.-juin 2018	22	46	11 (1-100 plantes)	12	44 (39 administrateurs de l'obteneur + 5 agents) (69)	17
sept. 2018 (prévision)	30	69	8 (1-100 plantes)	20		

Un rapport verbal sur les derniers faits nouveaux, y compris les derniers chiffres relatifs à l'utilisation d'UPOV PRISMA, sera présenté au TC à sa cinquante-quatrième session.

PROCHAINES ETAPES

Lancement de la version 2.1 d'UPOV PRISMA

73. Le lancement de la version 2.1 d'UPOV PRISMA est prévu pour le 3 septembre 2018. À sa cinquante-quatrième session, le TC recevra un rapport verbal sur ledit lancement.

Propositions d'évolution

74. Le plan de mise à disposition des prochaines versions sera examiné à la prochaine réunion EAF (réunion EAF/12) qui se tiendra à Genève dans la soirée du 29 octobre 2018. À sa cinquante-quatrième session, le TC recevra un rapport verbal sur les conclusions de la réunion EAF/12.

Financement d'UPOV PRISMA

75. Des propositions concernant les aspects financiers d'UPOV PRISMA seront examinées par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-quinzième session qui se tiendra à Genève le 1^{er} novembre 2018 et, le cas échéant, par le Conseil à sa cinquante-deuxième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 2 novembre 2018.

76. Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux concernant l'élaboration d'UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le présent document et à noter qu'un rapport verbal sur l'évolution des travaux sera présenté à sa cinquante-quatrième session.

[Fin du document]